



Interpellation de Mme ALAMI : Les langes lavables.

Mme Alami signale qu'avant d'être propre, un bébé produira en moyenne plus d'une tonne de déchets correspondant à environ 5.000 langes jetables.

Les matières utilisées dans ces langes sont très polluantes. Elles contiennent des substances chimiques néfastes.

Si elles sont abandonnées en milieu naturel, elles peuvent mettre de 300 à 500 ans à se décomposer, et sont donc aussi toxiques pour la nappe phréatique.

La production de ces langes a un impact négatif sur les écosystèmes, la biodiversité et la qualité de l'air et de l'eau.

Il existe pourtant une alternative plus écologique et plus respectueuse pour notre planète : les langes lavables.

Ces langes, en plus d'être moins agressives pour la peau des bébés, sont financièrement plus intéressantes pour les parents.

Le souci, c'est l'investissement de départ, puisqu'il faut en effet acheter une quinzaine de langes pour être autonome, et cet investissement peut constituer un frein pour les parents.

La commune peut soutenir l'usage des langes lavables en octroyant, par exemple, une prime à l'achat.

Cette prime est d'ailleurs déjà mise en place dans presque 50 communes en Wallonie et à Bruxelles, dont les communes de Bruxelles-Ville, Ganshoren et Etterbeek. La commune d'Etterbeek a d'ailleurs confirmé que cette prime rencontre un large succès.

Au sein des crèches communales uccloises, on pourrait donc aussi envisager d'introduire les langes lavables.

Les crèches uccloises pouvant accueillir jusqu'à plus de 800 enfants, on peut estimer à plus de 215.000 (soit 43 tonnes) le nombre de langes jetables qui finissent à l'incinérateur.

Cette piste a-t-elle été étudiée ou d'autres actions en faveur des langes lavables ont-elles été entreprises ?

Par son interpellation, Mme Alami souhaite amorcer une réflexion sur les langes lavables à Uccle, afin de contribuer à la préservation de l'environnement et de la santé de nos enfants.

M. l'Echevin Hublet estime que le constat de Mme Alami est tout à fait pertinent.

Il rappelle qu'une des fiches du Plan Climat qui vient d'être voté mentionne la volonté de promouvoir le « zéro déchet » dans les crèches.

Le passage à des langes lavables constitue assurément un choix plus écologique, puisqu'il réduit la quantité de déchets et requiert moins de ressources naturelles.

Il faut toutefois prendre en considération d'autres facteurs tels que la consommation d'eau et d'énergie pour le lavage des langes ainsi que la fabrication des langes eux-mêmes.

L'achat de langes réutilisables requiert un investissement initial plus important de la part des parents mais cet investissement permet de réaliser des économies sur le long terme, surtout si les parents ont plusieurs enfants.

Le Collège n'a pas prévu pour 2024 un budget spécifique dédié à l'octroi d'une prime pour l'achat de langes lavables. Cela pourrait bien sûr être envisagé à l'avenir. M. l'Echevin Hublet précise néanmoins que l'attribution de primes est effectuée actuellement via des chèques-commerces et qu'apparemment, il n'y a pas de firmes uccloises proposant de tels langes.

Pour ce qui concerne l'utilisation éventuelle de langes lavables dans les crèches, M. l'Echevin Hublet signale qu'une étude a été lancée.

Actuellement, ce sont les parents qui apportent les langes de leurs enfants dans les crèches uccloises, ce qui sous-entend des modèles et des coûts différents, la prise en considération d'allergies éventuelles, etc.

L'ONE n'est pas favorable à l'imposition de langes lavables dans les crèches tant que leur coût demeure à charge des parents.

Certaines firmes en région bruxelloise proposent un service complet de location de langes lavables (mise à disposition de poubelles et de langes + collecte et lavage) pour permettre aux crèches d'atteindre l'objectif « zéro déchet ». Parfois, elles offrent ce service aux particuliers.

En janvier dernier, les directrices des crèches ont été interrogées quant à cette opportunité. Elles n'y sont pas opposées mais souhaiteraient qu'il y ait au préalable une phase d'essai dans une crèche pilote. Il faudra de toute évidence impliquer le personnel dans une transition en douceur.

Quoi qu'il en soit, ce dossier est en cours d'élaboration au sein du service et sera certainement approfondi lors de la prochaine mandature.